



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23113901

e,

Déposé / Reçu le

28 AOUT 2023

Greffé

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0715 622 844**

Nom

(en entier) : **J.P. Morgan SE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société étrangère de droit Allemand**

Adresse complète du siège : **Taunustor 1 (Taunus Turm), 60310 Francfort-sur-le-Main,
L'Allemagne**

Adresse de la succursale: Boulevard du Régent 35, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination et démission des administrateurs

Extrait du procès-verbal des décisions prises par le représentant légal le 31 mars 2023:

Le représentant légal de la succursale belge a décidé:

1. De prendre connaissance de la nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- GARNICA Pablo, élisant domicile au siège de la Société, à partir du 24 janvier 2022
- PRICKETT Tom, élisant domicile au siège de la Société, à partir du 24 janvier 2022
- AMISTADI Cindyrella, élisant domicile au siège de la Société, à partir du 1 avril 2021
- REGIER Gunnar, élisant domicile au siège de la Société, à partir du 31 mai 2019
- WILTZ Matthieu, élisant domicile au siège de la Société, à partir du 1 avril 2023

2. De prendre connaissance de la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- AMISTADI Cindyrella, à partir du 24 mars 2023
- REGIER Gunnar, à partir du 31 mars 2023
- PRICKETT Tom, à partir du 31 mars 2023
- BLESSING Dorothee, à partir du 1 novembre 2020

En conséquence, à partir du 1 avril 2023, l'organe d'administration de la Société est composé comme suit :

- KUEBEL-SORGER Burkhard
- BEHR Stefan
- CONRON Nicholas
- GARNICA Pablo
- WILTZ Matthieu

3. De donner un pouvoir spécial à Filip Van Acoleyen, Nicolas Bosschaerts, Anthea Debouet Brent Mastin, qui, à cet effet élisent domicile à Gateway building, 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, agissant séparément, afin de publier les présentes décisions dans les annexes au Moniteur belge et de remplir toute les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société dans la Banque-carrefour des entreprises et auprès de l'administration de la TVA et à cet effet, signer toute pièce et tout acte, y compris les formulaires de publication et les formulaires spéciaux à transmettre aux guichets d'entreprises.

Brent Mastin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).